



République Française

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 15 DECEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 9 décembre 2020, s'est réuni au siège de la CCPC - 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT, Mme Virginie JACOTTET

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL *procuration*, Mme Valérie PERAY,
M. Claude ANTONIELLO *procuration*, Mme Sonia EICHLER, M. Daniel BOUCHET,
Mme Chrystel BUFFARD *procuration*, M. Jean PALLUD

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray en Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 26 Absents : 2

Secrétaire de séance : M. Guy DEMOLIS

Date d'affichage : 17 DEC. 2020

OBJET : LOI RELATIVE A LA TRANSITION ENERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE COMMISSION CONSULTATIVE
PARITAIRE ENTRE LE SYANE ET LES EPCI A FISCALITE PROPRE DE HAUTE-SAVOIE DESIGNATION D'UN
REPRESENTANT DE LA CCPC

LOI RELATIVE A LA TRANSITION ENERGETIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE ENTRE LE SYANE ET LES EPCI A FISCALITE PROPRE DE HAUTE-SAVOIE

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA CCPC

Monsieur le Président expose que la loi n° 2015-992, relative à la Transition Énergétique pour la Croissance verte et promulguée le 17 août 2015, introduit, en son article 198, la création d'une commission consultative entre tout Syndicat Autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE) et l'ensemble des EPCI à fiscalité propre totalement et partiellement inclus dans le périmètre dudit Syndicat.

En effet, cette loi précise par ailleurs le rôle et les compétences des Etablissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre en leur donnant de nouvelles prérogatives et obligations dans la planification de la transition énergétique (Plans Climat-Air-Energie), ainsi qu'une responsabilité de coordination des actions dans le domaine de l'énergie sur leur territoire.

La place et le rôle des Syndicats d'Énergie ont également été précisés par la Loi, en particulier en tant qu'Autorités organisatrice de la distribution d'électricité (AODE).

Ces syndicats d'énergie, tels le SYANE (Syndicat des Énergies et de l'Aménagement numérique de la Haute-Savoie), sont des acteurs opérationnels de la transition énergétique qui disposent, outre la distribution de l'électricité, d'autres compétences comme la distribution du gaz, l'éclairage public, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les infrastructures de recharge des véhicules électriques (IRVE), le numérique.

Aussi, afin d'assurer une nécessaire cohérence des politiques énergétiques des EPCI à fiscalité propre et des Syndicats d'énergie, la loi a prévu la création d'une commission consultative paritaire, afin de « coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter les échanges de données ».

C'est ainsi que le SYANE, autorité organisatrice de la distribution de l'électricité pour 230 communes sous concession ENEDIS, a créé, lors de son comité syndical le 15 décembre 2015, la commission consultative qui regroupe l'ensemble des EPCI à fiscalité propre de la Haute-Savoie (ainsi qu'une communauté d'agglomération de la Savoie au titre de la commune de la Giéttaz, membre du SIEVT - Syndicat Intercommunal d'Énergie des Vallées de Thônes).

Il est précisé que la Commission consultative du SYANE, syndicat mixte ouvert qui a le SIESS (Syndicat Intercommunal d'Énergie et de Services de Seyssel) et le SIEVT (Syndicat Intercommunal d'Énergie des Vallées de Thônes) pour adhérents, concernera également le territoire des communes sous régie ou SEM d'électricité, ce qui est le cas de quelques communes de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

La commission consultative a une représentation comprise entre 1 et 8 délégués par EPCI à fiscalité propre, suivant leur population :

- ECPI-FP <20 000 habitants : 1 délégué
- EPCI-FP de 20 000 habitants à 50 000 habitants : 2 délégués
- EPCI-FP de 50 001 à 1000 habitants : 4 délégués
- EPCI-FP de 100 001 à 200 000 habitants : 6 délégués
- EPCI-FP > 200 000 habitants : 8 délégués

Pour la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, il y a donc un délégué à désigner.

La commission consultative étant paritaire, c'est-à-dire constituée d'autant de membres d'AODE que des EPCI-FP, elle sera donc composée de 88 délégués :

- 44 pour le Syane, désignés parmi les 83 membres de son comité
- 44 pour les EPCI à fiscalité propre, désignés par les 3 communautés d'agglomération et les 18 communautés de communes de la Haute-Savoie, et une communauté d'agglomération de la Savoie (au titre de la commune de la GIETTAZ dont la distribution d'électricité est assurée par la Régie de Thônes).

Cette commission consultative, bien que n'ayant pas de compétence décisionnelle, sera également un lieu d'échange, de partage d'expériences et de réflexion sur des projets communes, tels les démarches TEPOS (Territoires à énergie positive) engagées par de nombreux EPCI, dont la C2A, en favorisant également le renforcement de partenariats et d'actions mutualisées, pour une mise en œuvre efficace de la transition énergétique en Haute-Savoie.

Monsieur le Président invite en conséquence ses collègues à déposer leur candidature à la désignation d'un délégué de la CCPC au sein de cette commission.

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **DECIDE** d'élire M. Claude ANTONIELLO pour siéger en qualité de titulaire au sein de la commission consultative du SYANE

Acte certifié exécutoire le :
Le Président
Xavier BRAND

